



# COMPTE-RENDU DE LA REUNION

Du mercredi 3 juin 2020

**A 20 heures – salle polyvalente de St Ouen de Mimbré**

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de conseillers en exercice	Nombre de conseillers présents	Nombre de conseillers votants
26/05/2020	26/05/2020	15	14	14
L'an deux mil vingt, le 3 juin à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la Présidence de M. Jean-Louis CLÉMENT, Maire.		Etaient présents : Mme Danielle BERTHEAS, M. Jean BRIERE, Mme Geneviève BRIFFAULT, M. Gilles CANET, Mme Claude CHERON, M. Jean-Louis CLEMENT, M. Jean-Paul FABRE, M. Yann GASNIER, Mme Céline HIRON, Mme Aurélie PIOT, Mme Amélie POISSON, M. Frédéric SILLÉ (départ à 21h23), M. Emmanuel THIMONT, Mme Mélanie TROUILLET <u>Absent-excuse</u> : M. Jean-Yves MONTAJAULT, Secrétaire de Séance : M. Gilles CANET		

Le procès-verbal du 25 mai 2020 a été approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire propose d'ajouter deux délibérations à l'ordre du jour :

- FINANCES – Recensement de la population 2020 - Rémunération des agents recenseurs
- FINANCES – Devis maçonnerie pour pose des barrières de sécurité – Devis POTTIER

Le conseil municipal approuve à l'unanimité la modification de l'ordre du jour.

L'ordre du jour est le suivant :

- I. ADMINISTRATION GENERALE – Délégations d'attribution du Conseil Municipal au Maire
- II. ADMINISTRATION GENERALE – Constitution des Commissions Communales
- III. ADMINISTRATION GENERALE – Désignation des représentants du Conseil Municipal au sein du Centre Communal d'Actions Sociales
- IV. ADMINISTRATION GENERALE – Désignation des délégués au SIAEP de ROUESSÉ FONTAINE
- V. ADMINISTRATION GENERALE – Désignation des délégués au SIAEP de SILLE-LE-GUILLAUME
- VI. ADMINISTRATION GENERALE – Désignation des délégués au SIAEP de CHAMPFLEUR-GESNES LE GANDELIN
- VII. ADMINISTRATION GENERALE – Désignation des délégués au SYNDICAT DE LA BELLE ETOILE
- VIII. ADMINISTRATION GENERALE – Désignation d'un correspondant DÉFENSE
- IX. ADMINISTRATION GENERALE – Désignation d'un délégué CNAS (Comité National d'Action Sociale)
- X. ADMINISTRATION GENERALE – Désignation d'un correspondant « SAGE » (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux)
- XI. MARCHE PUBLIC – Signature du marché travaux – Aménagement d'accueil pour les associations locales – Attribution des lots
- XII. FINANCES – Recensement de la population 2020 - Rémunération des agents recenseurs
- XIII. FINANCES – Devis maçonnerie pour pose des barrières de sécurité – Devis POTTIER
- XIV. Informations et questions diverses.



<b>2020-021</b>	<b>ADMINISTRATION GENERALE</b> <b>Délégations d'attribution du Conseil Municipal au Maire</b>
-----------------	--

Nombre de conseillers en exercice : 15    Nombre de conseillers présents : 14    Nombre de conseillers votants : 14

Vu le rapport de présentation de Monsieur le Maire,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 2123-4-1-1 ;

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-22 ;

Vu que le Maire peut être chargé par délégation du conseil municipal, de tout ou partie de prérogatives, limitativement énumérées et pour la durée de son mandat, outre ses pouvoirs propres ;

Vu que le Maire peut subdéléguer les matières déléguées par le conseil municipal à un adjoint ou un conseiller municipal sauf disposition contraire dans la délibération ;

Vu que les décisions relatives aux matières ayant fait l'objet de la délégation sont prises, en cas d'empêchement du Maire, par le conseil municipal, sauf disposition contraire dans la délibération ;

Vu l'acte conférant une délégation est de nature réglementaire et doit faire l'objet, à ce titre, d'une publication régulière (pas d'une simple notification du délégataire) ;

Vu que le Maire doit rendre compte à chacune des réunions obligatoires du conseil municipal et que le conseil municipal peut revenir à tout moment sur la délégation accordée ;

Vu que le conseil municipal peut donc charger le Maire :

1. D'arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux ;
2. De fixer, dans les limites déterminées par le conseil municipal, les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal ;
3. De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
4. De créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;
5. De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
6. D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
7. De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros ;
8. De fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;
9. De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite fixée par le conseil municipal ;
10. De réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé de 10 000 euros par le conseil municipal ;
11. D'autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre.
12. De demander à tout organisme financeur, dans les conditions fixées par le conseil municipal, l'attribution de subventions ;
13. D'ouvrir et d'organiser la participation du public par voie électronique prévue au I de l'article L. 123-19 du code de l'environnement.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à L'UNANIMITÉ :

### DÉCIDE

**Article 1** : de charger les délégations de pouvoirs au Maire selon la liste ci-dessus.



Nombre de conseillers en exercice : 15    Nombre de conseillers présents : 14    Nombre de conseillers votants : 14

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le projet de constitution des commissions étudié par la municipalité. Il expose le rôle de chacune des commissions et invite les conseillers à se prononcer sur cette répartition.

Considérant que Monsieur le Maire est de droit Président de toutes les commissions ;

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à L'UNANIMITÉ :

### DÉCIDE

**Article 1** : de fixer comme suit la composition des commissions communales :

Commissions	Responsables	Membres	
Bâtiments communaux Voirie, Réseaux divers	M. CANET Gilles	<ul style="list-style-type: none"> <li>● M. Gilles CANET</li> <li>● M. Yann GASNIER</li> <li>● M. Jean BRIERE</li> <li>● M. Jean-Paul FABRE</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● M. Frédéric SILLÉ</li> <li>● Mme Cécile BRETON</li> <li>● M. Emmanuel THIMONT</li> <li>● Mme Mélanie TROUILLET</li> </ul>
Environnement, Espaces Verts, Chemins pédestres	M. CANET Gilles M. GASNIER Yann	<ul style="list-style-type: none"> <li>● M. Gilles CANET</li> <li>● M. Jean-Paul FABRE</li> <li>● M. Frédéric SILLÉ</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● M. Yann GASNIER</li> <li>● Mme Cécile BRETON</li> </ul>
Commission Sécurité – P.A.V.E.	M. GASNIER Yann	<ul style="list-style-type: none"> <li>● M. Yann GASNIER</li> <li>● M. Gilles CANET</li> <li>● M. Jean BRIERE</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Mme Amélie POISSON</li> <li>● Mme Céline HIRON</li> </ul>
Informations et Communications	Mme POISSON Amélie	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Mme Amélie POISSON</li> <li>● M. Yann GASNIER</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Mme Aurélie PIOT</li> <li>● Mme Danielle BERTHEAS</li> </ul>
Affaires Scolaires	Mme POISSON Amélie M. Yann GASNIER	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Mme Amélie POISSON</li> <li>● M. Yann GASNIER</li> <li>● Mme Aurélie PIOT</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Mme Claude CHERON</li> <li>● Mme Geneviève BRIFFAULT</li> <li>● M. Christophe LEDUC</li> </ul>
Cimetière	M. CANET Gilles M. GASNIER Yann	<ul style="list-style-type: none"> <li>● M. Gilles CANET</li> <li>● M. Yann GASNIER</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● M. Jean BRIERE</li> <li>● M. Jean-Paul FABRE</li> </ul>
Commission d'Appel d'Offres	M. CLEMENT Jean-Louis	<ul style="list-style-type: none"> <li>● M. Gilles CANET</li> <li>● M. Jean BRIERE</li> <li>● M. Jean-Paul FABRE</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● M. Yann GASNIER</li> <li>● M. Jean-Yves MONTAJAULT</li> <li>● M. Emmanuel THIMONT (Membres suppléants)</li> </ul>
Délégués au Conseil d'Ecole		<ul style="list-style-type: none"> <li>● M. Jean-Louis CLÉMENT</li> <li>● Mme Claude CHERON</li> </ul>	
C.C.A.S. Commission Communale d'Actions Sociales	Mme CHERON Claude	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Mme Claude CHERON</li> <li>● Mme Céline HIRON</li> <li>● Mme Geneviève BRIFFAULT</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Mme Mélanie TROUILLET</li> <li>● Mme Aurélie PIOT</li> <li>● M. Yann GASNIER</li> </ul>
Protocole, Réceptions	Mme BRIFFAULT Geneviève	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Mme Geneviève BRIFFAULT</li> <li>● Mme Claude CHERON</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● M. Yann GASNIER</li> </ul>
Site « Pierre Morin »	M. CLEMENT Jean-Louis	<ul style="list-style-type: none"> <li>● M. Jean-Louis CLEMENT</li> <li>● Mme Danielle BERTHEAS</li> <li>● M. Jean-Yves MONTAJAULT</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● M. Jean-Paul FABRE</li> <li>● Mme Céline HIRON</li> <li>● Mme Geneviève BRIFFAULT</li> </ul>
Ressources Humaines Personnel Municipal	M. CLEMENT Jean-Louis		
Projet « Assainissement »	M. CLEMENT Jean-Louis	<ul style="list-style-type: none"> <li>● M. Jean-Louis CLEMENT</li> <li>● M. Jean-Yves MONTAJAULT</li> <li>● M. Gilles CANET</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● M. Yann GASNIER</li> <li>● M. Jean-Paul FABRE</li> </ul>
Evènements « Journées Citoyennes »	M. CLEMENT Jean-Louis M. GASNIER Yann M. CANET Gilles Mme POISSON Amélie	L'ensemble des élus communaux	

**Article 2** : que les adjoints sont invités à toutes les réunions de commissions.



<b>2020-023</b>	<b>Administration générale Désignation des représentants du Conseil Municipal au sein du Centre Communal d'Action Sociale</b>
-----------------	---

Nombre de conseillers en exercice : 15    Nombre de conseillers présents : 14    Nombre de conseillers votants : 14

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que le CCAS est composé du Maire, Président de droit, et en nombre égal, de membres du conseil municipal et de membres nommés par le Maire, représentant les familles, les personnes âgées, les personnes handicapées et les associations d'insertion et de lutte contre l'exclusion.

Le conseil municipal décide de nommer 13 membres du CCAS, et donc de désigner 6 représentants du conseil municipal.

Les membres se portant candidats aux fonctions de représentants du conseil municipal :

Madame Claude CHERON, Madame Céline HIRON, Madame Geneviève BRIFFAULT, Mme Mélanie TROUILLET, Madame Aurélie PIOT, M. Yann GASNIER

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à L'UNANIMITÉ :

### DÉCIDE

**Article 1** : d'accepter les candidatures et de désigner : Madame Claude CHERON, Madame Céline HIRON, Madame Geneviève BRIFFAULT, Mme Mélanie TROUILLET, Madame Aurélie PIOT, M. Yann GASNIER en tant que représentants du conseil municipal au sein du Centre Communal d'Action Sociale



<b>2020-024</b>	<b>Administration générale Désignation des délégués au SIAEP de Rouessé-Fontaine</b>
-----------------	--

Nombre de conseillers en exercice : 15    Nombre de conseillers présents : 14    Nombre de conseillers votants : 14

Vu le procès-verbal établissant le résultat des dernières élections municipales,  
Vu les statuts du Syndicat Intercommunal d'Adduction en Eau Potable (SIAEP) de Rouessé-Fontaine et notamment de l'article concernant la représentation des Conseils Municipaux des Communes adhérentes au sein du SIAEP,  
Vu le courriel en date du 20 mai 2020 de Monsieur le Président du Syndicat de Rouessé-Fontaine ;  
Considérant que la prochaine réunion du SIAEP aura lieu le mercredi 24 juin 2020 ;  
Considérant qu'il est nécessaire de désigner 4 délégués titulaires et 4 délégués suppléants au sein du comité syndical du SIAEP,

Monsieur le Maire invite les conseillers municipaux à procéder à l'élection des membres pour représenter le conseil municipal au sein du comité syndical du SIAEP,

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à L'UNANIMITÉ :

### DÉCIDE

**Article 1** : d'élire les membres suivants pour représenter le conseil municipal au sein du comité syndical du SIAEP de Rouessé-Fontaine :

Membres titulaires	Membres suppléants
M. Jean-Louis CLEMENT	M. Jean-Yves MONTAJAULT
M. Gilles CANET	M. Emmanuel THIMONT
M. Jean-Paul FABRE	M. Frédéric SILLÉ
M. Jean BRIERE	Mme Mélanie TROUILLET



<b>2020-025</b>	<b>Administration générale Désignation des délégués au SIAEP de Sillé-le-Guillaume</b>
-----------------	--

Nombre de conseillers en exercice : 15    Nombre de conseillers présents : 14    Nombre de conseillers votants : 14

Vu le procès-verbal établissant le résultat des dernières élections municipales,  
Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'il est nécessaire de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant pour représenter le conseil municipal au SIAEP de Sillé-le-Guillaume,

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à L'UNANIMITÉ :

## DÉCIDE

**Article 1** : d'élire les membres suivants pour représenter le conseil municipal au sein du comité syndical du SIAEP de Sillé-le-Guillaume :

Membre titulaire	Membre suppléant
M. Jean-Louis CLEMENT	M. Gilles CANET



<b>2020-026</b>	<b>Administration générale</b> <b>Désignation des délégués au SAEP de Champfleur-Gesnes le Gandelin</b>
-----------------	--

Nombre de conseillers en exercice : 15 Nombre de conseillers présents : 14 Nombre de conseillers votants : 14

Vu le procès-verbal établissant le résultat des dernières élections municipales,  
Vu les statuts du Syndicat d'Adduction en Eau Potable (SIAEP) de Champfleur – Gesnes le Gandelin et notamment de l'article concernant la représentation des Conseils Municipaux des Communes adhérentes au sein du SAEP,

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à L'UNANIMITÉ :

## DÉCIDE

**Article 1** : d'élire les membres suivants pour représenter le conseil municipal au sein du comité syndical du SAEP de Champfleur – Gesnes le Gandelin :

Membre titulaire	Membre suppléant
M. Jean-Louis CLEMENT	M. Gilles CANET



<b>2020-027</b>	<b>Administration générale</b> <b>Désignation des délégués au Syndicat de la Belle Etoile</b>
-----------------	--

Nombre de conseillers en exercice : 15 Nombre de conseillers présents : 14 Nombre de conseillers votants : 14

Vu le procès-verbal établissant le résultat des dernières élections municipales,  
Vu les statuts du Syndicat de la Belle Etoile et notamment l'article concernant la représentation des Conseils Municipaux des Communes adhérentes au sein du Syndicat de la Belle Etoile,  
Monsieur le Maire rappelle que le conseil municipal doit procéder à la désignation de 3 délégués titulaires et 3 délégués suppléants au sein du comité syndical dudit syndicat,  
Monsieur le Maire invite les conseillers municipaux à procéder à l'élection des membres pour représenter le conseil municipal au sein du comité syndical du Syndicat de la Belle Etoile,

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à L'UNANIMITÉ :

## DÉCIDE

**Article 1** : d'élire les membres suivants pour représenter le conseil municipal au sein du comité syndical du Syndicat de la Belle Etoile :

Membres titulaires	Membres suppléants
M. Jean-Louis CLEMENT	Mme Aurélie PIOT
M. Gilles CANET	M. Jean-Yves MONTAJAULT
M. Jean BRIERE	M. Jean-Paul FABRE



<b>2020-028</b>	<b>Administration générale</b> <b>Désignation d'un correspondant « Défense »</b>
-----------------	---

Nombre de conseillers en exercice : 15 Nombre de conseillers présents : 14 Nombre de conseillers votants : 14

Monsieur le Maire rappelle que la circulaire ministérielle du 26 octobre 2001 a instauré la mise en place d'une fonction nouvelle de conseiller municipal en charge des questions de défense dans chaque commune,  
Monsieur le Maire explique aux membres du conseil municipal que l'élu à vocation à développer le lien Armée – Nation et qu'il est à ce titre, pour sa commune, l'interlocuteur privilégié des autorités préfectorales et militaires du département et qu'il sera destinataire d'une information régulière,

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à L'UNANIMITÉ :

### DÉCIDE

**Article 1** : de désigner Monsieur Gilles CANET élu correspondant à la Défense.



<b>2020-029</b>	<b>Administration générale Désignation d'un délégué CNAS (Comité National d'Action Sociale)</b>
-----------------	---

Nombre de conseillers en exercice : 15    Nombre de conseillers présents : 14    Nombre de conseillers votants : 14

Monsieur le Maire rappelle qu'il est nécessaire de désigner un délégué du CNAS (Comité National d'Action Sociale), Monsieur le Maire explique aux membres du conseil municipal que le CNAS a pour but l'amélioration de vie des personnels des membres adhérents des collectivités territoriales et des établissements publics, en assurant la mise en œuvre de services et de prestations de nature à faciliter l'harmonisation entre vie professionnelle et vie familiale.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à L'UNANIMITÉ :

### DÉCIDE

**Article 1** : de désigner Monsieur Jean-Louis CLEMENT élu délégué du CNAS.



<b>2020-030</b>	<b>Administration générale Désignation d'un correspondant « SAGE » (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux)</b>
-----------------	--

Nombre de conseillers en exercice : 15    Nombre de conseillers présents : 14    Nombre de conseillers votants : 14

Monsieur le Maire explique que la commune est concernée par le SAGE Sarthe Amont et n'étant pas officiellement représentée au sein de la Commission Locale de l'Eau (CLE), il est proposé de désigner un référent SAGE.

A ce titre, il sera identifié comme l'interlocuteur de la commune, et sera destinataire des informations relatives à l'actualité de la gestion de l'eau du bassin versant de la Sarthe,

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à L'UNANIMITÉ :

### DÉCIDE

**Article 1** : de désigner M. Jean-Louis CLÉMENT correspondant « SAGE ».



La délibération MARCHE PUBLIC – Signature du marché travaux – Aménagement d'accueil pour les associations locales – Attribution des lots est reportée et sera proposée au prochain conseil municipal du mardi 9 juin 2020.



Monsieur Frédéric SILLÉ se retire de la séance à 21 h 23.



<b>2020-031</b>	<b>FINANCES – Recensement de la population 2020 Rémunération des agents recenseurs</b>
-----------------	--

Nombre de conseillers en exercice : 15    Nombre de conseillers présents : 12    Nombre de conseillers votants : 12

Monsieur le maire informe les membres du conseil municipal qu'il est nécessaire de délibérer sur la rémunération des agents recenseurs concernant le recensement qui a eu lieu de janvier à février 2020.

Considérant que l'Etat verse à la commune une dotation de 1 879.00 € pour le recrutement des agents recenseurs,

Considérant que l'indemnité s'élèverait à 825.80 € net (939.50 € brut),

Considérant que les salaires et charges seront prévus au budget 2020 en section de fonctionnement – chapitre 12 ;

Il est proposé aux membres du conseil municipal de bien vouloir rémunérer les agents recenseurs à hauteur de 1 000 euros net par agent.

Mme POISSON ne prend pas part au vote.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à L'UNANIMITÉ :

### DÉCIDE

**Article 1** : de rémunérer les agents recenseurs par une indemnité forfaitaire de recensement de 1 000.00 € net pour chaque agent.

**Article 2** : de prévoir la dépense des salaires et charges au budget de la commune année 2020 en section fonctionnement – chapitre 12



2020-032	<b>FINANCES – Devis maçonnerie pour pose des barrières de sécurité – Devis POTTIER</b>
----------	--

Nombre de conseillers en exercice : 15    Nombre de conseillers présents : 13    Nombre de conseillers votants : 13

Vu le rapport de présentation de Monsieur le Maire,

Vu le devis en date du 14 mai 2020 de l'entreprise POTTIER pour mise en place des barrières rue des écoles ;

Considérant que le montant du devis est de 900 € H.T. (1 080.00 € T.T.C.) ;

Considérant que cette prestation est une dépense d'investissement ;

Considérant que les membres du conseil municipal sont invités à autoriser Monsieur le Maire à signer le document ;

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à L'UNANIMITÉ :

### DÉCIDE

**Article 1** : d'autoriser Monsieur le Maire à signer le devis d'une montant de 1 080.00 € T.T.C.

**Article 2** : de prévoir cette dépense au budget communal en section d'investissement :

- Compte 2315..... 1 080.00 €



### Informations et question diverses :

Journée citoyenne du samedi 26 septembre 2020 : élaboration des ateliers.

Commission Affaires Scolaires : la commission se réunira le samedi 6 juin 2020 à 10 heures en mairie.

Prochain conseil municipal : le mardi 9 juin 2020 à 20 heures – salle polyvalente de St Ouen de Mimbré

Commission CCAS : la commission se réunira le mercredi 10 juin 2020 à 17 heures en mairie.

Visite du patrimoine communal avec les élus : le samedi 13 juin 2020 à 10 heures – départ mairie.

### Questions diverses :

- Communauté de communes Haute Sarthe Alpes Mancelles : Quand se réuniront les commissions ? La distribution des sacs poubelles aura-t-elle lieu, comme les années précédentes, en mairie ? Il est nécessaire d'attendre le deuxième tour des élections municipales qui concerne 4 communes sur l'intercommunalité. Ensuite, il y a aura mise en place du bureau et des commissions.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 25.